



Arguments ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 27 novembre 2007

Bonjours, je voudrais savoir quels sont vos arguments vous permettant d'affirmer que le decret de 2007 n'est pas discriminatoire, qu'il est justifié. Merci

Réponse :

A supposer qu'il s'agisse du décret du 15 novembre 2006, il a été attaqué par plusieurs associations et syndicats. Le Conseil d'État a donc analysé ces nombreuses plaintes qu'il a définitivement rejetées